

Une formation de pointe

La pratique de la médecine vétérinaire requiert de compléter une formation médicale universitaire d'une durée de cinq ans qui touche à une vaste étendue de secteurs de pratique et qui vise le développement de compétences essentielles à la pratique de la profession. Cette formation inclut également de nombreux stages précliniques qui ont pour objectif de préparer le futur médecin à l'exercice de ses fonctions.

Au terme de ce programme, l'étudiant reçoit son doctorat en médecine vétérinaire (DMV). Il devra alors démontrer sa compétence afin d'obtenir son permis de pratique délivré par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

De plus, pour conserver son droit de pratique, le médecin vétérinaire devra, tout au long de sa carrière, mettre à jour ses compétences en suivant le nombre d'heures de formation continue exigées par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

L'accès à une médecine vétérinaire de haut calibre

Les propriétaires d'animaux ont accès à des soins dispensés par des médecins vétérinaires qui utilisent des technologies médicales et chirurgicales aussi modernes que celles utilisées en médecine humaine. De plus, ils ont accès à des soins offerts par des médecins vétérinaires spécialistes. Le Québec en compte plus de 136 qui œuvrent dans 18 spécialités vétérinaires différentes telles que l'oncologie vétérinaire, la chirurgie des grands animaux, la médecine zoologique ou la dermatologie vétérinaire. Les médecins vétérinaires spécialistes pratiquent majoritairement au sein des centres vétérinaires de référence qui offrent un large éventail de soins spécialisés pour toutes les espèces animales.

Saviez-vous que...

Un peu plus de la moitié des médecins vétérinaires exercent auprès des **ANIMAUX DE COMPAGNIE**, soit : **64%**

Le nombre de médecins vétérinaires qui possèdent un **DIPLÔME DE SPÉCIALISTES** est de : **136**

LES FEMMES occupent une proportion grandissante au sein de la profession, soit : **70%**

Quelques mots sur l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Fondé en 1902, l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un organisme, constitué en vertu du Code des professions du Québec et de la Loi sur les médecins vétérinaires, qui regroupe plus de 2 700 médecins vétérinaires du Québec à ce jour.

La mission de l'Ordre est d'assurer la protection du public. À cette fin, l'Ordre encadre et surveille l'exercice de la profession et veille au développement professionnel des médecins vétérinaires, dans le but de contribuer pleinement à la santé publique et à la santé et au bien-être animal.



LE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE



Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
450 774-1427 | Sans frais : 1 800 267-1427
www.omvq.qc.ca | info@omvq.qc.ca

au cœur de la santé animale et publique



Une médecine vétérinaire de pointe, reconnue mondialement, est pratiquée au Québec

Le Québec compte plus de 2 700 médecins vétérinaires compétents, disponibles et dévoués qui veillent à la santé des animaux et à la santé publique, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les médecins vétérinaires, par leur formation et leurs horizons diversifiés, sont au cœur même de la relation humain-animal et sont la référence en matière de santé animale auprès de l'ensemble de la communauté.

Ils veillent à la santé et au bien-être de toutes les espèces animales, à la salubrité et l'innocuité des viandes, à la prévention et au contrôle des maladies, à la surveillance des épidémies et à l'avancement de la recherche.



Santé publique

En santé publique, la préoccupation majeure consiste à garantir l'innocuité des produits alimentaires d'origine animale qui transitent de la ferme à la table. Le médecin vétérinaire inspecte les carcasses pour éliminer celles présentant des risques. Il inspecte, contrôle et certifie la salubrité et l'innocuité des viandes. De plus, il surveille de près l'émergence et la propagation des maladies pouvant affecter les animaux et celles transmises aux humains.

Un champ d'activité diversifié

Les médecins vétérinaires veillent à la santé de toutes les espèces animales et pratiquent de nombreux actes. Ils pratiquent dans de nombreux secteurs d'activités, dont :

- les animaux de compagnie (chiens et chats);
- les oiseaux et animaux exotiques;
- les animaux de la ferme (bovins laitiers, bovins de boucherie, petits ruminants);
- les équins;
- l'industrie animale (porcs et volailles);
- la santé publique (surveillance des maladies d'origine animale, des épidémies, des maladies transmissibles de l'animal à l'humain, l'inspection des viandes et l'innocuité alimentaire, abattoirs);
- les laboratoires de recherche;
- les compagnies pharmaceutiques;
- les compagnies d'alimentation animale;
- la faune et l'environnement;
- la recherche;
- l'enseignement;
- etc.

Animaux de compagnie

Les médecins vétérinaires prodiguent des soins aux animaux de compagnie en pratique privée. On compte **plus de 1 630 médecins vétérinaires** dans ce secteur de pratique œuvrant dans **500 établissements vétérinaires privés**.

Le médecin vétérinaire gère la santé d'une multitude d'espèces. Il prévient les maladies, les anomalies et les problèmes de santé chez les animaux et veille à leur bien-être. Il pratique de nombreux actes médicaux quotidiennement : prévention (examen physique et comportemental, vaccination, évaluation), diagnostic (évaluation, laboratoire, imagerie médicale) et traitement (prescription médicale, chirurgie, médecine complémentaire).



Grands animaux, industrie animale et équins

Les médecins vétérinaires prodiguent des soins aux animaux de la ferme comme les bovins, à ceux de l'industrie animale tels que les porcs, les volailles et les poissons (aquaculture), aux chevaux et aux petits ruminants (chèvres, moutons, etc.). On compte **plus de 500 médecins vétérinaires** dans ces secteurs de pratique qui se rendent quotidiennement sur les fermes du Québec et chez les clients.

Le médecin vétérinaire prévient les maladies, les anomalies et les problèmes de santé chez les animaux et les populations d'animaux et gère la santé des animaux destinés à la consommation. Il conçoit et gère des programmes de santé préventive et de nutrition, prévient et contrôle les maladies, veille au bien-être des animaux et exerce une surveillance médicale sur les animaux et les élevages. Il prévient et contrôle la propagation des maladies et des épidémies et conseille les producteurs. Il pratique de nombreux actes médicaux quotidiennement : programme préventif, évaluation de la santé, bilan nutritionnel, diagnostic, chirurgie, anesthésie, vaccination, analyse de la productivité, etc. Il conseille les producteurs agricoles et est un partenaire stratégique pour ces derniers afin d'offrir au public des produits alimentaires de grande qualité.



Enseignement et recherche

La recherche est une condition essentielle à l'évolution : elle s'affiche comme l'un des éléments moteurs du développement de la profession. Certains médecins vétérinaires y consacrent leur carrière. De plus en plus axée sur la pratique, la recherche effectuée dans les laboratoires trouve vite écho dans les usages quotidiens. Le chercheur apporte donc une contribution significative à l'avancement de la technologie, aux connaissances scientifiques et à la progression fulgurante de la médecine vétérinaire.